

Définition : OBR : Onboard Reporter/mediaman

L'OBR doit avoir une expérience reconnue dans le domaine de la création de contenu. Sa candidature doit être soumise avant une course à la commission sportive de la Classe IMOCA pour validation.

L'approbation ne pourra normalement pas être accordée à un navigateur professionnel, un spécialiste technique, un spécialiste de la performance, de la météo, un entraîneur ou un professionnel de la santé.

Il doit, à la discrétion de la commission sportive de la Classe IMOCA, assister à un stage de préparation et de sécurité organisé par la classe IMOCA

Le rôle de l'OBR est spécifiquement de communiquer l'histoire de la course et de créer tous les contenus audio, vidéo ou visuel dans ce but.

Quand l'OBR a achevé les tâches spécifiques liées à la communication, il peut participer à la vie du bord avec l'équipage dans la même proportion que les autres membres d'équipage ; avec pour limite stricte de ne participer à aucune action pouvant influencer sur la conduite ou la performance du bateau tels que :

Barrer, manœuvrer, régler, paramétrer, déplacer des voiles ou équipements dans et sur le bateau, analyser la météo, participer à la stratégie, participer à des réparations techniques (sauf matériel spécifique communication), assurer l'entretien ou le suivi technique du bateau et de ses systèmes

L'OBR est autorisé à alerter en cas de menace ou de risque de collision du bateau

The OBR must have recognized experience in the field of media production. The application of an OBR must be submitted before a race to the IMOCA Class Sport Commission for validation.

Approval will not normally be granted to a professional sailor, technical specialist, performance specialist, weather specialist, coach, or medical professional.

He or she must, at the discretion of the IMOCA class sport commission, attend a training and safety course organized by the IMOCA class.

The role of the OBR is specifically to communicate the story of the race and to create any audio, video or visual content for this purpose.

When the OBR has completed the specific tasks related to media, he/she may participate, in life on board with the crew as the other crew members; with the strict limit of not taking part in any action that may influence the boat's handling or performance, such as:

Steering, maneuvering, trimming, setting parameters, moving sails or equipment in and on the boat, analyzing the weather, participating in strategy, taking part in technical repairs (except for specific media equipment), ensuring maintenance or technical monitoring of the boat and its systems.

The OBR is authorized to sound the alarm in the event of a threat or risk of collision with the boat.